

## Le fichier central de noms

Le fichier central de noms est la clé permettant d'accéder aux documents volumineux et hétérogènes conservés au SIR. Comme les informations proviennent de très nombreux pays et que, par conséquent, les noms sont orthographiés dans de multiples variantes, il fallut mettre au point un système de recherche spécifique. Grâce au classement phonético-alphabétique, élaboré initialement et amélioré au fil des années, il est possible de trouver assez rapidement toutes les fiches concernant une personne, faisant référence à des informations contenues dans la documentation. Ce fichier contient actuellement env. 47 millions de fiches de référence relatives à plus de 17 millions d'anciens persécutés civils. Ces deux chiffres procurent déjà une idée du volume énorme de la documentation conservée à Bad Arolsen.

L'origine de la création de ce fichier remonte au recensement des personnes déplacées, effectué après la libération dans les camps DP à l'aide de cartes dites « fiches DP-3 ». Tous les enregistrements ayant eu lieu par la suite sur la base des noms figurant dans les documents proprement dits ou dans la correspondance (fichage des demandes) de plus d'un demi-siècle sont rassemblés au fichier central de noms. Celui-ci est donc constitué d'une part, d'un certain nombre de documents originaux et d'autre part, de fiches de référence établies par le SIR même, ayant toutes le même format.

Depuis deux ans, toutes les vérifications des demandes s'effectuent au fichier central de noms uniquement à l'ordinateur. Pour rendre possible cette forme de traitement efficace tout en renonçant à une manipulation de papier, il fallait trouver le moyen d'effectuer par voie électronique toutes les recherches dans l'ensemble du fonds d'informations et de documents du SIR. En 1998, ce projet

d'automatisation débuta logiquement par la numérisation recto verso des quelque 47 millions de fiches de référence du fichier central de noms. Il fallut moins de deux ans pour transférer sur disque dur toutes les images des fiches de référence. Le contenu intégral du fichier qui, réparti dans plusieurs pièces, occupe environ 136 m<sup>2</sup>, se retrouve désormais dans une armoire métallique à moitié pleine et sur une surface inférieure à 0,5m<sup>2</sup>. Le logiciel individuel nécessaire pour réaliser les recherches dans le fichier central de noms numérisé a été élaboré par la firme « Zentrum für Neue Ingenieur- und Softwaretechnologien » (ZNT) à Burghausen. Vu les difficultés que présentait notamment la conversion du système phonético-alphabétique, cette tâche représentait un défi de taille.

Cette procédure, au premier abord peu spectaculaire, fut rapidement intégrée dans le travail quotidien du SIR. Aujourd'hui, on oublie facilement les efforts énormes déployés par les employés de l'institution ainsi que les obstacles auxquels ils furent confrontés pour traiter cette « montagne de papier » en moins de deux ans. Etant donné que des équipes faisaient tourner les scanners en permanence, les appareils tombèrent souvent en panne (bourrage, poussière, problème d'électronique). A ceci vinrent également s'ajouter des problèmes de serveur (lenteur de mise en sécurité des données, déficience des composants) ainsi que des difficultés d'organisation d'ordre général.

Le but de ce projet était de trouver le moyen de pouvoir rechercher les images des fiches numérisées, c'est-à-dire de les munir d'un index chercheur, se composant des nom, prénom et date de naissance des individus « fichés ». La firme consultante en informatique Ossenberg & Schneider à Remagen, encadrant l'ensemble du projet, trouva une solution et mit au point un concept au préalable. Vu les différences de formats, de mises en page et d'inscriptions

apparaissant sur les fiches (souvent manuscrites), il n'était pas question de songer à introduire un système de reconnaissance de caractères entièrement automatique. L'enregistrement manuel de toutes les données à indexer n'entraînait pas non plus en ligne de compte. La somme de travail évaluée à plus de 200 années pour une personne ne pouvait être réalisée ni par le personnel du SIR, ni par un prestataire de services, faute de moyens financiers pour ce faire. En utilisant l'une des banques de données existantes ainsi qu'un système « intelligent » de reconnaissance automatique et d'interprétation des fiches établies avec l'application de cette banque de données, il fut possible de mettre au point un index partiel fonctionnant à l'aide de « balises ». Comme l'ordre de classement des fiches est strictement respecté, cet index permet de procéder à des recherches précises et efficaces dans le fonds des fiches scannées ainsi que des nouveaux blocs de données qui sont venus s'y ajouter entre-temps.

Les efforts déployés ont été récompensés. L'accès à ce fonds, s'effectuant désormais directement à partir des postes de travail équipés d'ordinateurs, est devenu beaucoup plus rapide. En outre, certaines activités, telles que le classement alphabétique et l'insertion de nouvelles fiches (plus d'un million par an) ne s'avèrent plus nécessaires. Ceci confère également une très grande flexibilité face aux fluctuations du nombre de demandes soumises. Il s'agit là d'un avantage essentiel, comme l'ont montré particulièrement les vérifications récentes liées au fonds d'indemnisation des travailleurs forcés. Tandis que la procédure de travail traditionnelle ne permettait, pour des raisons de place, qu'à un nombre restreint d'employés de travailler simultanément au fichier central de noms, il est possible désormais d'augmenter, presque à volonté, le nombre de collaborateurs chargés des vérifications. Les seules limites sont tout

au plus celles imposées par les capacités des serveurs disponibles et du réseau interne.

## Le fonds documentaire du Service International de Recherches

Les documents remis au SIR sont classés selon les besoins du travail d'un service de recherches et non pas, comme on le pense souvent, d'après certains critères, tels camps, dénominations géographiques, catégories de persécution, nationalités, etc. La documentation se répartit en trois groupes :

- documents des camps de concentration
- documents du temps de guerre
- documents d'après-guerre

Les fiches originales d'enregistrement, émanant des Alliés et conservées au fichier central de noms devraient, à la vérité, également en faire partie. Celles-ci sont prises automatiquement en considération lors du traitement des demandes. Pour des raisons de gestion et de vérification, ces fiches ne peuvent être séparées des autres fichiers. Ceci explique qu'elles ne figurent pas parmi les catégories de documents originaux énumérées ci-après.